

Domaine Public

1 7 8 2

Edition PDF
du 2 juin 2008

Les articles mis en ligne
entre le 28 mai et
le 1er juin 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

La résistance naturelle fédéraliste

La votation sur l'assurance maladie confirme une règle
de politique suisse (André Gavillet)

Les bilatérales à nouveau en danger dans sept ans?

Un amendement adopté par le Conseil national veut
soumettre la reconduction de la libre circulation à un
nouveau référendum en 2016 (Alex Dépraz)

La Suisse n'aime pas la famille et les enfants

Un débat qui doit impérativement s'ouvrir (Albert Tille)

Enjeux urbanistiques dans les urnes à Bâle et à Zurich

La Foire de Bâle et la Maison des Congrès de Zurich
ont besoin de volumes supplémentaires. Leur
agrandissement passe par les urnes le 1er juin
(Yvette Jaggi)

La presse de gauche et le repli communautariste

Le retour du *Cheminot*, ou les avatars d'un vieux rêve
(André Gavillet)

La résistance naturelle fédéraliste

La votation sur l'assurance maladie confirme une règle de politique suisse

André Gavillet (1er juin 2008)

L'échec du projet constitutionnel sur la santé est deux fois réjouissant. D'abord par le résultat net qui envoie à la corbeille une disposition à la fois floue et néfaste. Mais, de plus, cet échec confirme une règle. Lorsque le parlement ou plutôt la majorité du parlement veut imposer ses propres vues par idéologie, intérêt de caste ou écoute complaisante des lobbies, et qu'il se heurte à l'opposition des cantons, il perd.

Tel fut le cas dans le domaine routier (doublement du tunnel du Gothard), tel fut le cas dans le domaine fiscal (suppression de la valeur locative et déduction des frais d'entretien), tel fut ce dimanche 1er juin le cas

(gestion des hôpitaux et libre choix du médecin). On dit que, dans les expériences de laboratoire, il faut obtenir trois fois de suite le même résultat pour qu'il soit confirmé. Les échecs successifs du parlement valident l'interprétation.

Avant les scrutins, les responsables cantonaux des finances et de la santé sont intervenus vigoureusement. Leur message était simple. Ils défendaient leurs budgets; ils faisaient valoir que les cantons étaient l'espace démocratique naturel pour un contrôle de la gestion et de la planification.

Le fédéralisme a été vécu essentiellement jusqu'ici en termes de compétences déléguées à l'Etat central. Mais

souvent les compétences, même déléguées, demeurent partagées et les conséquences financières des projets réparties. Or, alors qu'un article constitutionnel est abstrait, les retombées de son application, supputées ou réelles, sont ressenties directement.

Le plus significatif, c'est que ces majorités idéologiques du parlement sont constituées de partis qui, sur le papier des programmes, se disent fédéralistes. Mais ils découvrent, au moment du vote de confiance, que le peuple suit ceux qui parlent avec la légitimité cantonale. Fédéralisme théorique et fédéralisme vécu.

Les bilatérales à nouveau en danger dans sept ans?

Un amendement adopté par le Conseil national veut soumettre la reconduction de la libre circulation à un nouveau référendum en 2016

Alex Dépraz (30 mai 2008)

Il vaut la peine de rappeler les faits (DP 1756). L'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur en 2002 et prévoit qu'il est conclu pour une période initiale de sept ans et qu'il se prolonge pour une durée indéterminée si l'une des parties ne le résilie pas à ce moment. Si ni la Suisse ni l'UE ne dénonce l'accord avant 2009, le traité ne prévoit plus d'échéance fixe mais laisse la possibilité d'une dénonciation

en tout temps. Une résiliation de l'accord – soit à l'issue de la période initiale de sept ans soit après celle-ci – entraîne automatiquement la caducité des six autres traités bilatéraux faisant partie du premier paquet conclu avec l'UE (obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, recherche, transports aériens, transports terrestres).

En droit interne, la compétence de dénoncer les traités internationaux appartient de pratique constante au Conseil fédéral (art. 184 Cst): une reconduction, ou plus exactement le fait de ne pas exercer un droit de dénonciation, est donc soustraite au référendum. Au moment de ratifier l'accord sur la libre circulation des personnes, l'UDC avait trouvé un moyen de contourner cet

obstacle: elle avait exigé et obtenu que le parlement prévoie à l'avance qu'il se prononcerait par arrêté sujet au référendum tant sur la possibilité de dénoncer l'accord après la période initiale de sept ans (la reconduction) que sur l'extension de cet accord à tout nouveau pays membre de l'UE. C'est pour ce motif de droit interne que les Chambres doivent aujourd'hui examiner la reconduction de l'accord et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

La reconduction de l'accord est essentielle. Un «non» obligerait le Conseil fédéral à dénoncer l'accord, ce qui, par le biais de la clause guillotine, entraînerait automatiquement la caducité de six autres traités bilatéraux. Comme l'a rappelé Micheline Calmy-Rey lors du débat parlementaire, tel n'est en revanche pas le cas du refus de l'extension à la Roumaine et à la Bulgarie. Raison pour laquelle la dissociation des

deux questions – décidée par le National mais combattue par les Etats – est impérative (DP 1776).

Après la période initiale de sept ans, la règle générale doit en principe s'appliquer à nouveau. Il appartiendrait alors au Conseil fédéral de décider d'une éventuelle dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes et d'une application de la clause guillotine. Le sort des accords bilatéraux serait moins incertain. Toutefois, le Conseil national a accepté un amendement du... socialiste Paul Rechsteiner demandant que l'on soumette au Parlement dans sept ans la possibilité de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes. En cas de référendum, le peuple pourrait se prononcer une troisième fois sur cet accord. Un débat helvétique au sort incertain remettrait à nouveau en cause l'entier des accords bilatéraux.

Une méthode peu respectueuse de nos engagements internationaux conclus pour une durée indéterminée: «*pacta sunt servanda*».

Le président de l'USS Rechsteiner espère ainsi faire pression pour obtenir une amélioration des mesures d'accompagnement et de leur efficacité. Mais il est douteux que donner une nouvelle tribune aux «nonistes» de tout poil soit le meilleur moyen de faire progresser les lacunes – réelles – du dispositif d'accompagnement de la libre circulation des personnes. On ne peut s'empêcher de voir dans cette proposition une certaine méfiance à l'égard du projet européen. La commission du Conseil des Etats ne soutient pas cet amendement. Reste à espérer que les Chambres résolvent leurs divergences en s'en tenant au projet du Conseil fédéral.

La Suisse n'aime pas la famille et les enfants

Un débat qui doit impérativement s'ouvrir

Albert Tille (1er juin 2008)

La famille et les enfants sont les grands oubliés de la protection sociale. La dernière publication de l'Office fédéral de la statistique constate que le poids de l'aide à la famille et aux enfants a fortement diminué. En 1970, ce poste représentait 8,1% des dépenses sociales pour descendre à 4,9% en 2006. Le même Office nous indique, dans sa statistique sur le mouvement de la population, un déficit des naissances de

Suisses qui ne compensent pas les décès et que cette évolution négative est, pour les trois premiers mois de cette année, compensé par une plus forte natalité des résidents étrangers. L'absence de politique nataliste serait, en quelque sorte, corrigée par une généreuse politique migratoire. Cette argumentation ne convainc pas le professeur genevois Philippe Wanner. Dans sa contribution à

l'ouvrage collectif *Les nouveaux défis de l'Etat social*, il affirme que les migrations ne sont qu'une solution provisoire au défi démographique car les nouveaux venus proviennent maintenant de régions à faible fécondité.

Ouvrir le robinet des aides et subventions diverses ne multiplie pas miraculeusement les naissances. Mais on constate que les pays

scandinaves, qui conduisent une vigoureuse politique familiale, ont une fertilité nettement supérieure à celle de l'Allemagne qui, comme la Suisse, estime que la fécondité appartient au domaine de la vie privée. Le vieillissement de la population pose de grands défis à l'Etat social. Investir dans la famille et les enfants est un bon moyen pour y répondre. Cette idée fait du chemin dans plusieurs têtes politiques. Mais la course aux économies budgétaires et le gel des dépenses sociales restent une réalité dominante. Ce ne sont pas quelques dizaines de francs mensuels d'allocations familiales qui vont provoquer une naissance de plus. Le désir d'avoir un enfant ne se résume pas à une affaire financière.

Mais une enquête suisse sur les familles réalisée il y a plus de dix ans montre que, pour la majorité des femmes, la difficulté de concilier les activités familiale et professionnelle et le coût des enfants étaient un obstacle à la procréation.

Une politique nataliste impose donc une vision sur la durée. La nécessaire augmentation des dépenses sociales dans le présent n'exercera son effet bénéfique sur les recettes qu'à long terme. Les nouveaux-nés ne cotiseront pas aux régimes sociaux avant 20 ou 25 ans. Cette politique doit aussi rechercher l'efficacité sans a priori idéologique. On pourrait, par exemple, s'inspirer des allocations progressives à la

française qui favorisent les familles nombreuses. Les déductions pour frais de garde des enfants et autres avantages fiscaux peuvent être très incitatifs. Il ne faudrait pas renoncer à de telles mesures généralisées sous prétexte que les familles aisées n'ont pas besoin d'aide. Il y a aussi les mesures qui ne coûtent guère si ce n'est l'abandon de certaines habitudes, comme l'aménagement des horaires scolaires. Une meilleure fécondité résultera également du calcul rationnel des entreprises. Elles recruteront ou conserveront plus facilement de bonnes collaboratrices – ou collaborateurs – en leur offrant des crèches pour leurs enfants.

Enjeux urbanistiques dans les urnes à Bâle et à Zurich

La Foire de Bâle et la Maison des Congrès de Zurich ont besoin de volumes supplémentaires. Leur agrandissement passe par les urnes le 1er juin

Yvette Jaggi (28 mai 2008)

Le 1er juin, Bâle et Zurich, deux villes notoirement rivales, connaîtront un sort commun. Leurs citoyens respectifs se prononceront sur un important projet de rénovation-extension de bâtiments non seulement emblématiques, mais aussi très importants pour le développement urbain. Dans les deux cas, il s'agit de situer la ville parmi les grands centres européens de foire et de congrès. A cette fin, on n'aura pas lésiné sur les moyens, faisant appel aux plus grandes stars de l'architecture contemporaine pour doter Bâle et Zurich d'équipements dignes de leur vocation

métropolitaine.

Avant Bâle-Campagne en automne, Bâle-Ville décide ce dimanche si le projet intitulé *Messezentrum Basel 2012*, signé par le prestigieux atelier local Herzog & de Meuron, aura plus de chances que celui d'une autre célébrité, l'architecte anglo-irakienne Zaha Hadid, dont les citoyens ont refusé il y a un an l'audacieux dessin du nouveau Casino. Pour étendre les surfaces d'exposition-vente de la Foire de Bâle, «*H&deM*» ont notamment prévu de construire un imposant immeuble 250 mètres de long,

de 50 mètres de large et de 36 mètres de haut, distribués sur trois étages, le tout en remplacement de certaines halles existantes et en partie en couverture de la grande place entre les principaux bâtiments actuels, promptement renommée *Citylounge*, qui restera traversée par deux voies de tram et une route de desserte.

Belle façon d'intégrer la Foire dans l'espace public urbain ou, mieux encore, de faire entrer la ville sur le site même des plus grandes manifestations annuelles – Salon de l'horlogerie au printemps et Art

Basel en juin. Cette collusion spatiale est présentée comme la collaboration, une tradition probablement plus forte à Bâle que partout ailleurs en Suisse, entre le mécénat privé et le financement public.

Un projet urbanistique et économique d'une telle envergure a son prix. Il est prévu de financer l'investissement total de 350 millions de francs par une construction dans laquelle un rôle majeur incombe au groupe Foire Suisse, une société anonyme dont 49% du capital-actions appartiennent aux deux demi-cantons de Bâle ainsi qu'au canton et à la Ville de Zurich. Ces quatre collectivités contribuent à des hauteurs variables au financement de *Messezentrum Basel 2012*, dont Bâle-Ville assume évidemment la majeure partie: 70 millions de francs à titre de participation non remboursable à l'investissement, dont 20 millions à fonds perdu et 50 millions de prêt sans intérêt, ainsi que 115 millions de francs sous forme de prêts remboursables au bout de 20 ans, dont 30 millions au taux réduit de 2.25% et 85 millions sans intérêt. C'est sur ces montants que porte le référendum obligatoire de dimanche prochain dans les trois communes de Bâle-Ville.

A quelques jours du scrutin, son issue semble moins incertaine qu'il y a un mois encore. Pour une fois, les

milieux de l'architecture semblent conquis. Même Roger Diener, à la fois partenaire académique et souvent rival économique de Jacques Herzog et Pierre de Meuron, souligne les qualités architecturales et urbanistiques du projet griffé «*H&deM*», dans un beau texte récemment paru dans le supplément culturel de la *Basler Zeitung*.

A Zurich, les choses sont moins claires: le projet sélectionné pour faire de l'actuelle Maison des congrès et de la *Tonhalle* un véritable centre de réunions et de spectacles est loin de faire l'unanimité, tant dans les milieux professionnels que surtout dans l'opinion publique. Dans les colonnes de lecteurs, on parle beaucoup de cubes de béton ou d'intervention brutale. On critique le travail de l'architecte espagnol Rafael Moneo, pour des raisons urbanistiques - les rives d'un lac représentent des sites sensibles, à Zurich pour le Kongresshaus agrandi comme à Lausanne pour le nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Pour des raisons moins avouables aussi: le projet dénoncerait un grave manque de sensibilité esthétique de la part de son auteur et, plus encore, le comportement, ressenti comme inattentif et arrogant, du président de la ville, le socialiste Elmar Ledergerber, qui met le projet en danger à force d'en faire sa chose. Du coup, ses collègues de la municipalité se sentent dispensés de défendre

activement le projet, tandis que les citoyens sont tentés de lui donner une leçon, comme ils l'ont fait dans l'affaire du déménagement du Club de Rome, finalement accueilli par Winterthour. Ou comme vient de l'administrer le préfet des lieux, en autorisant la *Fanmeile* (parcours piétonnier des supporters) en ville de Zurich les seuls jours de matches sur les bords de la Limmat, et non durant toute la période de l'Eurofoot comme le souhaitait Monsieur le président.

En réalité, le projet Moneo n'est pas directement en cause le 1er juin. Mais sa réalisation éventuelle dépend de l'octroi de deux crédits pour l'acquisition de terrains, d'un montant total de 47 millions de francs au total, sur lesquels les citoyens doivent se prononcer. L'UDC et les autres partis bourgeois (radicaux, PDC et évangéliques) recommandent l'acceptation des deux crédits, alors que les Verts, l'alternative verte et l'extrême-droite s'y opposent. Divisés, les socialistes laissent la liberté de vote. On s'attend à un score serré, dans un sens plutôt positif. Avec, en toile de fond, le flou du premier tour de l'élection à la succession de la municipale verte Monika Stocker, qui a jeté l'éponge après quatorze ans de dur combat à la tête de la direction des affaires sociales de la métropole zurichoise.

La presse de gauche et le repli communautariste

Le retour du Cheminot, ou les avatars d'un vieux rêve

André Gavillet (1er juin 2008)

Un trait caractéristique de la personnalité de Jean-Claude Rennwald est son engagement pour des causes difficiles – l'unité du Jura, l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, l'abaissement à 36 heures de la durée du travail – sans que les obstacles non surmontés altèrent son optimisme. Preuve en soit son dernier éditorial de *L'Événement syndical* (mercredi 28 mai) intitulé «*Les cheminots quittent L'Événement syndical. Dommage, mais nous irons de l'avant!*».

Domage! L'expression du regret est faible pour un rêve abîmé. Il y a quarante ans, à *Domaine Public*, nous étions frappés par la dispersion des journaux syndicaux. A chacun le sien! Proche du bulletin interne, absorbant beaucoup du temps d'un secrétaire syndical à temps complet. Alors que le regroupement que nous préconisions pouvait garantir un tirage important à la mesure des effectifs additionnés et rendre possible l'engagement de journalistes professionnels.

Cet objectif impliquait que l'esprit syndical soit plus fort

que les particularismes professionnels. Ce fut le cas, il y a dix ans, quand la FOBB et la FTMH créèrent en commun *L'Événement syndical*, précédant et préparant la fusion des syndicats eux-mêmes, qui a donné naissance à UNIA. Une pièce importante du regroupement fut en 2003 l'adoption par le Syndicat du personnel des transports (SEV) du journal commun. Or les cheminots ont récemment choisi une autre politique: à la fin de l'année ils créeront leur propre journal qui paraîtra dans les trois langues nationales. Triomphe du communautarisme professionnel.

Remise à plat

«*Nous irons de l'avant!*», proclame Jean-Claude Rennwald. D'ici au mois de septembre, un groupe de travail présentera au Conseil d'administration des propositions qui assurent la pérennité du journal. Mais, en parallèle, ne sera-t-il pas opportun de faire un inventaire plus complet? En dix ans, la donne a changé: la percée foudroyante du Net, la création généralisée de forums dans les

médias, télévision, radio et aussi dans la grande presse quotidienne, l'apparition des gratuits. Première question pour les syndicats: comment utiliser ces nouveaux supports, comment former des équipes capables d'intervenir dans les tribunes libres, dans les débats radiophoniques ou télévisuels?

Mais cette surabondance de possibilités d'intervention ne résout pas l'essentiel. Il manque à la gauche une documentation et une analyse suivie des comptes nationaux et des réseaux des détenteurs de pouvoirs. C'est le sens que nous donnions à «*domaine public*». La réalité sociale n'est pas, économiquement et sociologiquement, assez lisible. Or cette lecture est à portée de main, si l'on regroupe les compétences universitaires, syndicales, militantes.

L'inventaire devrait permettre de redistribuer les rôles. *L'Événement syndical* a toujours le sien à jouer, nous en sommes persuadés. Mais sa place sera d'autant plus assurée que la gauche syndicale et politique aura fait un tour complet de l'état des lieux.